

République française COTE D'OR Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28 Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr	<h1 style="margin: 0;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</h1>	D2018-12
---	---	-----------------

SEANCE DU 15 MARS 2018

NOMBRE DE MEMBRES			Le 15 mars 2018 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire Etaient présents: CHAPOTOT Jocelyn, GIRARD François, LUCOTTE Jean-Marc, CHOPIN René, QUIGNARD Jean-Pierre, BELORGEY Fabien, CORNESSE Jean-Pierre, DESBOIS Charline, GIRARDIN Carine , MANIÈRE DRZAZGA Eliane, MAURICE Roseline, MENETRIER Adrien, MORTIER Céline, PAUVERT Yohan, PAJOT Marc . Procuration : GIRARDIN Carine à DESBOIS Charline Absents : PAJOT Marc Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. Secrétaire: MORTIER Céline
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	14	

Date de la convocation
 08/03/2018
Date d'affichage
 16/03/2018

OBJET : TRAVAUX REHABILITATION ECOLE – AVENANT MARCHE PUBLIC MENUISERIE RENOVATION VOLETS

Monsieur le Maire rappelle les conditions des marchés publics passés en 2017 pour la réhabilitation de l'école. Il informe les membres du conseil municipal qu'après décapage complet de la peinture, les volets nécessitent une réhabilitation et de ce fait il est nécessaire d'ajouter cette prestation aux marchés conclus s'il est souhaité de remettre ces volets. Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Louet qui est titulaire du lot « Menuiseries extérieures ». Ce devis s'élève à 16 084.40€ h.t, plus une option pour le remplacement de crémones d'un montant h.t. de 2 028.60€ soit pour l'ensemble un total h.t de 18 113.00€ portant le total TTC d'un montant de 21 735.60€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de ne pas accepter le devis proposé par la menuiserie Louet.
- CONFIRME la décision de Monsieur le Maire pour consulter d'autres menuiseries.

Acte rendu exécutoire après transmission en
Sous-Préfecture de Beaune, et publication.



Le Maire,
Jocelyn CHAPOTOT